

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 28
- absents..... 05
- votants 31
- procurations..... 03

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

- 3 AVR. 2024

publication en ligne le :

- 3 AVR. 2024

DAVIET Roland, Maire.

Le 26 mars 2024 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 19 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire de la Mairie siège, sise 143 rue de la République, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christian COCKENPOT, Mme Célia DE LA CHAPELLE, Mme Ségolène GUICHARD, M. Eric JANIN et Mme Brigitte REBOUILLAT, absents et excusés.

Mme Ségolène GUICHARD a donné procuration à M. Roland DAVIET.

M. Eric JANIN a donné procuration à M. Jean-Philippe BOIS.

Mme Brigitte REBOUILLAT a donné procuration à M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD.

Mme Stéphanie VEREL a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2024 / 32 Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la commune d'Epagny Metz-Tessy :

Monsieur le Maire expose ;

Par courrier en date du 13 février 2024, le Comité des Œuvres Sociales (C.O.S) du personnel de la commune d'Epagny Metz-Tessy sollicite une subvention pour l'année 2024, conformément à la convention d'objectifs et de financement, signée par la commune et le C.O.S afin de définir conjointement les modalités financières des participations accordées par la commune.

A ce titre, il a été convenu que la Commune d'Epagny Metz-Tessy participe financièrement aux adhésions individuelles de ses agents au CNAS, par le biais d'une subvention annuelle versée au C.O.S.

Le montant de la subvention sollicitée par le C.O.S pour l'exercice 2024 s'élève à **25 618.68 €**. L'agent participe à hauteur de 25.00 € à la cotisation CNAS.

Cette somme correspond :

Sur 2024 à l'adhésion de 120 agents actifs x (212.00 € - 25.00 €)

et 5 agents retraités x (137.80 € - 25.00 €) soit un montant total de 23 004 €.

Sur 2023, au rappel de 15 agents intégrés en cours d'année pour un montant de 2 614.68 €.

Pour rappel, la subvention versée en 2023 était de 23 634.21 € (122 agents actifs et 4 agents retraités).

VU la convention de partenariat financier entre la commune d'Epagny Metz-Tessy et le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la commune d'Epagny Metz-Tessy signée le 03 février 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'ALLOUER une subvention de **25 618.68 €** au Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Commune d'Epagny Metz-Tessy correspondant aux adhésions pour l'année 2024.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,


Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,


Stéphanie VEREL.